

Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 64 (1985)

Artikel: Le deuxième fils d'Antiochos IV à Ptolémaïs
Autor: Houghton, Arthur / Le Rider, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARTHUR HOUGHTON - GEORGES LE RIDER

LE DEUXIÈME FILS D'ANTIOCHOS IV A PTOLÉMAÏS

En 1966, comme nous faisions l'inventaire d'un trésor trouvé près de Suse¹, nous avions eu à décrire le tétradrachme illustré ci-dessous, *fig. 13*. Un exemplaire du Musée de Berlin, issu du même coin de droit (ci-dessous, p. 74, n° 10), était à cette date le seul autre exemplaire connu de cette émission. Nous avions attribué les deux pièces à «l'enfant-roi Antiochos», dont le monnayage à Antioche (*fig. 15*), à Tarse et à Suse date probablement de la fin de 175, après la mort de Séleucos IV et à l'époque de l'avènement d'Antiochos IV². Nous n'avions pu déterminer l'atelier où les deux monnaies avaient été émises, tout en notant qu'elles avaient probablement été frappées dans la partie occidentale du royaume séleucide.

A ces deux pièces nous pouvons aujourd'hui en ajouter onze autres: une qui apparaît dans le commerce vers 1975 (ci-dessous, *fig. 11*) et dix qui faisaient partie d'un trésor découvert en Syrie, à Ma'aret en-Numan, au cours de l'été 1980³. L'examen des treize exemplaires nous a permis de corriger et de préciser notre première publication.

Description des monnaies (pl. 12, fig. 1-13)

Les treize monnaies sont des tétradrachmes de poids attique. Elles sont toutes issues d'un même coin de droit et se répartissent entre sept coins de revers.

Nous remercions Mme Hélène Nicolet, M. Michel Amandry et Mlle Dominique Gerin de l'aide qu'ils nous ont apportée et des excellentes photographies qu'ils ont mises à notre disposition. Nous remercions aussi Mme Denyse Bérend des services qu'elle nous a rendus et M. Thomas Fischer des discussions que nous avons eues et de la documentation qu'il nous a communiquée. MM. Herbert Cahn et Colin Martin ont accepté de faire paraître sans délai cette étude dans la RSN: nous leur en sommes très reconnaissants.

¹ «Un trésor de monnaies hellénistiques trouvé près de Suse», RN 1966, p. 111-127, voir p. 113-114, n° 16, et pl. IV. Un important complément à notre liste a été donné par P. Strauss, RN 1971, p. 109-140.

² O. Mørkholm a fait le *corpus* du monnayage frappé par ce jeune roi à Antioche, «The Accession of Antiochos IV of Syria, a Numismatic Comment», MN 11 (1964), p. 63-76. L'émission frappée à Tarse a été décrite par E. T. Newell, qui l'attribuait à Tyr (NNM 73, 1936, n° 28a, pl. II, 4): le classement à Tarse est dû à O. Mørkholm, «Seleucid Coins from Cilicia», MN 11 (1964), p. 53-58 (rappelons que le symbole de l'aile, qui s'ajoute à celui de la massue sur des tétradrachmes d'Antiochos IV et sur les émissions d'Antiochos V et de Démétrios I, a été expliqué par H. Seyrig, «Un symbole monétaire de Tarse», Mélanges Mansel, 1974, p. 263-264). Quant aux monnaies frappées à Suse par l'enfant-roi Antiochos, deux d'entre elles sont signalées dans Suse sous les Séleucides et les Parthes (1965), p. 61-62, pl. IV, H: on ajoutera maintenant deux autres exemplaires (M. Thompson, Annual Report of the ANS 1966, p. 8, et A. Houghton, Coins of the Seleucid Empire from the Coll. of Arthur Houghton (1983) [ci-après abrégé CSE], n° 1062); les quatre pièces sont des mêmes coins. Des octadrachmes d'or montrant au droit les portraits géminés de l'enfant-roi et d'une reine, sa mère, ont été frappés à Antioche: Mørkholm, o.c. (n. 2), p. 76, n. 33; Le Rider, Suse, p. 62; CSE 91. - Le tétradrachme de l'atelier d'Antioche que nous illustrons *fig. 15*, est la monnaie reproduite par Mørkholm, o.c. (n. 2), pl. XIV, 7.

³ Coin Hoards 6 (1981), n° 37: «Syria, 1979».

Au droit est représentée la tête d'un jeune garçon ou d'un tout jeune homme: il est diadémé et les extrémités du diadème tombent verticalement derrière sa tête; à gauche est placé le monogramme Δ ; une bandelette à noeuds espacés sert de bordure.

Au revers, Apollon nu est assis à gauche sur l'omphalos, tenant un arc et une flèche; à droite Βασιλέως , à gauche 'Αντιόχου ; *sur toutes les monnaies*, on lit à gauche Δ , à droite Σ ; sur douze monnaies au moins figure à l'exergue le monogramme Δ , accompagné soit du monogramme Σ , soit des lettres $\Delta\Gamma$; sur la treizième monnaie, issue d'un coin de revers pour le moment unique, l'exergue est hors du flan. Le tout est entouré d'un grènetis.

Catalogue des monnaies

à l'exergue $\Delta - \Sigma$

1.	D1	R1	16,18	↑	CSE ^{3a} 772
2.	D1	R1	16,44		Num. Fine Arts 10 (1981), 223
3.	D1	R1	16,93	↗	Leu 30 (1982), 206. Fort tréflage au revers
4.	D1	R1	16,61	↗	Copenhague
5.	D1	R1	15,85	↑	Coll.A. Spaer
6.	D1	R2	16,57		Commerce

à l'exergue $\Delta - \Delta\Gamma$

7.	D1	R3	16,69	↑	CSE 773
8.	D1	R3	16,69	↗	Münzen und Medaillen AG 66 (1984), 283
9.	D1	R4	15,93	↑	Commerce
10.	D1	R4	16,65	↑	Berlin (Imhoof-Blumer), cf. RN 1966, pl.IV, A
11.	D1	R5	15,43	↗	CSE 774
12.	D1	R6	16,69	↑	Coll. A. Spaer

exergue hors du flan

13.	D1	R7	16,72	↑	CSE 775 (RN 1966, p. 113, n° 16, pl. IV)
-----	----	----	-------	---	--

Les n°s 7 et 10 sont reproduits dans les publications auxquelles nous renvoyons.

Le n° 10 avait appartenu jadis à la collection Imhoof-Blumer: il est conservé au Musée de Berlin. Le n° 13 faisait partie du trésor trouvé près de Suse en 1965. Le n° 11 a été acquis dans le commerce en 1975. Les dix autres pièces proviennent du trésor de Ma'aret en-Numan (Syrie 1980).

L'examen attentif du droit de ces treize exemplaires indique que le coin était en très bon état lors de la frappe des n°s 1, 2, 7 et 9; qu'il s'est abîmé ensuite, des fêlures s'étant produites au-dessus de la tête (n°s 3-4, 6, 10-13); et qu'il a été retouché avant la frappe du n° 5 (ces retouches ont modifié notamment la disposition des cheveux à l'arrière de la tête et le dessin des pans du diadème). Les sept coins de revers ont donc été associés à ce coin de droit sans ordre apparent et l'on peut conjecturer qu'ils étaient tous en service dès le début de l'émission: le monétaire $\Delta\Gamma$ n'a pas succédé au monétaire Σ (ou inversement), mais ils ont été en fonction simultanément, chacun avec ses

^{3a} Pour cette abréviation, voir n. 2.

coins de revers, utilisant en alternance la même enclume⁴. Ce fait explique, au moins en partie, que tant de coins de revers aient été associés à un même coin de droit⁵.

Les treize monnaies connues sont issues d'un même coin de droit. Par une application de la «loi de Marriott»⁶, on pourrait en déduire que la découverte d'un deuxième coin de droit est peu probable. Mais il convient de souligner que dix monnaies sur treize proviennent d'un même trésor, ce qui peut fausser les estimations⁷.

Attribution des monnaies à l'atelier de Ptolémaïs

L'exergue des deux exemplaires que nous connaissions en 1966 (celui de Berlin et celui du trésor trouvé près de Suse) n'était pas lisible. Les nouvelles monnaies nous indiquent que deux monogrammes y figurent, Φ suivi de Η ou de ΑΓ.

Cette lecture nous permet d'attribuer l'émission à l'atelier de Ptolémaïs dans la province de Coelé-Syrie et de Phénicie. Les habitants de Ptolémaïs (Aké) se sont appelés sous les Séleucides et probablement jusqu'à la visite de César en 47 «les Antiochéens qui sont à Ptolémaïs»⁸, mais nous laisserons à la ville le nom de Ptolémaïs à l'exemple des auteurs anciens⁹ et pour la distinguer plus aisément des autres Antioches, notamment d'Antioche sur l'Oronte.

Si notre émission peut être attribuée sans hésitation à Ptolémaïs, c'est parce que le monogramme Φ est caractéristique de cet atelier: il apparaît sur tous les tétradrachmes qui y ont été frappés de Séleucos IV à Démétrios I, sur l'unique émission connue de Séleucos IV (fig. 16)¹⁰, sur le monnayage relativement abondant d'Antiochos IV

⁴ Un examen attentif de nos treize monnaies nous conduit à penser que c'est le n° 1 de notre liste (CSE 772) qui montre le plus bel état du coin de droit, dans toute sa fraîcheur. C'est donc probablement le monétaire Η qui a le premier utilisé l'enclume.

⁵ Si nous nous reportons au corpus des tétradrachmes frappés à Ptolémaïs par Antiochos IV, tel que l'a établi O. Mørkholm, *Studies in the Coinage of Antiochos IV of Syria* (1963) [ci-après abrégé *Studies*], p. 45-50, nous constatons que les pièces se répartissent en 13 coins de droit et 48 coins de revers, ce qui constitue, semble-t-il, une proportion plus habituelle pour ce genre de monnayage: voir cependant ci-dessous, n. 10. Il est probable qu'un monnayage bref comme celui que nous étudions (et comme celui de Séleucos IV, cf. n. 10) ne laissait pas assez de temps pour qu'une proportion normale s'établisse entre les coins de droit et les coins de revers.

⁶ E.J.P. Raven, *Essays in Greek Coinage* pres. to Stanley Robinson (1968), p. 43-44, a exposé les résultats du calcul de probabilités qu'avait effectué son collègue statisticien Francis Marriott pour évaluer les chances que nous avions de découvrir de nouveaux coins de droit dans une série donnée. Ces résultats ont été vérifiés et approuvés notamment par M. Thompson, *The New Style Silver Coinage of Athens* (1961), p. 711 et ss.

⁷ Le calcul des probabilités suppose en effet que les monnaies étudiées donnent une image fidèle de la totalité des monnaies frappées. Si elles proviennent d'un trésor, par exemple, on peut craindre qu'elles n'aient été rassemblées dans des conditions qui ne les rendent pas parfaitement représentatives.

⁸ Voir notamment H. Seyrig, «Le monnayage de Ptolémaïs en Phénicie», RN 1962, p. 26-33.

⁹ C'est en particulier l'usage des auteurs de I et de II Maccabées, qui mentionnent à plusieurs reprises Ptolémaïs et ses habitants.

¹⁰ O. Mørkholm, «Some Western Seleucid Coins», *Israel Num. J.* 3 (1965/66), p. 8-9; CSE 771. Les huit monnaies publiées sont issues du même coin de droit et d'au moins cinq coins de revers. Les autres émissions de Séleucos IV attribuées par A. Baldwin Brett à Ptolémaïs (MN 1 [1945], p. 23, n°s 2-4) ont été réattribuées à Nisibe par O. Mørkholm, «Le monnayage de Séleucos IV à Nisibe», RN 1965, p. 44-50. L'exemplaire que nous illustrons fig. 16 est à Copenhague (= *Israel Num. J.* 3, pl. IV, 1).

(fig. 17-22)¹¹, sur les rares tétradrachmes de poids attique (fig. 23)¹² et de poids phénicien d'Antiochos V (fig. 24-25)¹³, et sur les deux émissions de poids attique de Démétrios I qui nous sont parvenues (fig. 26)¹⁴. Il faut même ajouter que sur le dernier groupe de tétradrachmes d'Antiochos IV (fig. 21-22)¹⁵ et sur les tétradrachmes de poids attique d'Antiochos V, le monogramme Δ est inscrit deux fois sur les monnaies, au droit (derrière la tête du souverain) et au revers. A partir d'Alexandre Bala, il n'apparaît plus.

Cette marque Δ est accompagnée à l'exergue de notre émission du monogramme \mathbb{H} ou des lettres $\mathbb{A}\mathbb{G}$. Le monogramme \mathbb{H} est présent aussi dans les deux séries de tétradrachmes frappés par Antiochos IV à Ptolémaïs (fig. 17, 21)¹⁶: c'est peut-être le même monétaire qui signe \mathbb{H} sur des tétradrachmes d'Antiochos V de poids phénicien (fig. 25). Quant aux lettres $\mathbb{A}\mathbb{G}$, on les retrouve dans la deuxième série d'Antiochos IV (fig. 19)¹⁷; désignent-elles la même personne que le monogramme \mathbb{A} , qui figure sur d'autres tétradrachmes de la deuxième série d'Antiochos IV (fig. 20), sur des tétra-

¹¹ O. Mørkholm, *Studies*, p. 45-50. Mørkholm, p. 44-45, donne les raisons de l'attribution à Ptolémaïs de cette série monétaire. Son classement et sa chronologie des émissions d'Antiochos IV nous paraissent convaincants. La série I (*Studies*, n° 1-3, nos fig. 17-18) a pour légende Βασιλέως Ἀντιόχου , la série II (*Studies*, n° 4-14, nos fig. 19-22) $\text{Βασιλέως Ἀντιόχου Θεοῦ Ἐπιφανοῦς Νικηφόρου}$. Peu après le début de la série II, le type d'Apollon est remplacé par le type de Zeus. Les exemplaires que nous illustrons fig. 17-22 sont au Cabinet de Paris (*Studies*, n° 1), dans la vente Schlessinger, 4 fév. 1935, n° 1446 et 1448 (*Studies*, n° 3 et 7), et dans CSE 778, 781 et 782.

¹² A. Baldwin Brett, o.c. (n. 10), p. 26, n° 15 (Paris, Luynes); deux autres exemplaires des mêmes coins CSE 794-795 (le n° 794 provient du trésor trouvé près de Suse, cf. P. Strauss, RN 1971, p. 113, n° 55).

¹³ A. Baldwin Brett, o.c. (n. 10), p. 26, n° 16 et 17. Nous illustrons fig. 24 un exemplaire de Paris (De Clercq 89, cf. RN 1967, p. 23), du même coin de droit que l'exemplaire de Londres signalé par A. Baldwin Brett, n° 17, et fig. 25 un autre exemplaire de Paris (H. Seyrig = Baldwin Brett 16b): cet exemplaire et celui de Berlin (Baldwin Brett 16a) sont issus des mêmes coins. O. Mørkholm, «Monetary System of the Seleucid Kings», Intern. Num. Convention, Jérusalem 1963 (1967), p. 78-79, a fait remarquer qu'il était surprenant de rencontrer à cette date des tétradrachmes séleucides de poids phénicien. Constatant que les deux exemplaires Baldwin Brett 16 (notre fig. 25) sont fourrés et d'un style plutôt rude et que les exemplaires Baldwin Brett 17 (notre fig. 24) portent le même monogramme (\mathbb{A}) que la première émission d'Alexandre Bala (Baldwin Brett 19), il suggère que ces tétradrachmes phéniciens sont des monnaies posthumes d'Antiochos V frappées par Alexandre Bala à son arrivée en Coelé-Syrie et à Ptolémaïs en 152. H. Seyrig, *Trésors du Levant* (1973), p. 121, semble préférer l'attribution au règne d'Antiochos V. Notons que le monogramme \mathbb{A} apparaît aussi sur une émission d'Antiochos IV que Mørkholm ne connaissait pas (CSE 778, notre fig. 20).

¹⁴ L'émission décrite par A. Baldwin Brett, o.c. (n. 10), p. 26-27, n° 18, n'est pas de Ptolémaïs, mais d'Antioche: cf. O. Mørkholm, *Int. Num. Convention, Jérusalem 1963* (1967), p. 78, n. 1. Nous proposons d'attribuer à Ptolémaïs les deux monnaies suivantes de Démétrios I: un exemplaire de Berlin (du trésor de Babylone, K. Regling, ZfN 38, 1928, p. 130, n° 98), et un exemplaire de Paris (H. Seyrig, cf. *Trésors du Levant*, 1973, p. 91, n° 141, pl. 33, «Mésopotamie 1954»). Les deux pièces sont issues de coins différents. Celle de Berlin porte au revers, à gauche, le monogramme Δ surmonté d'une palme, deux marques caractéristiques de Ptolémaïs; celle de Paris (notre fig. 26) porte ces deux marques, et en outre, sous le trône, \mathbb{A} , lettres qui apparaissent aussi à Ptolémaïs sur des tétradrachmes d'Antiochos IV (Mørkholm, *Studies*, p. 49, n° 8, et p. 50, n° 14).

¹⁵ *Studies*, n° 10-14.

¹⁶ *Ibid.*, n° 1, 4, 6, 10.

¹⁷ *Ibid.*, n° 5, 7; on ajoutera CSE 784.

drachmes phéniciens d'Antiochos V (*fig. 24*) et sur des tétradrachmes (phéniciens) du début du règne d'Alexandre Bala¹⁸? On rencontre de nouveau les lettres ΑΓ (ou ΓΑ) sur des tétradrachmes d'Antiochos VI, de Tryphon et peut-être de Ptolémée VI¹⁹.

En revanche, le monogramme Α, qui est placé au droit et au revers de notre émission, et le monogramme ΝΕ, qui apparaît au revers, ne figurent pas sur d'autres tétradrachmes frappés dans l'atelier de Ptolémaïs à cette époque.

Datation des monnaies

La date de notre émission peut être déterminée avec une assez grande précision à l'intérieur de la période que nous venons de définir, c'est-à-dire du règne de Séleucos IV au règne de Démétrios I.

1° Les monnaies portent au droit, en guise de bordure, une bandelette de laine. La bandelette apparaît à Ptolémaïs à la fin de la première série d'Antiochos IV, donc peu avant 169/8 selon la chronologie d'Otto Mørkholm²⁰; au cours des années précédentes, sous Séleucos IV et sur les premières monnaies d'Antiochos IV, la bordure consistait en un grènetis. Sur les tétradrachmes d'Antiochos IV où elle apparaît pour la première fois (*fig. 18*), la bandelette est compacte, encore très proche d'un grènetis; elle ne prend une forme «élégante», selon l'expression de Mørkholm²¹, avec des noeuds plus espacés, que sur les tétradrachmes de la deuxième série d'Antiochos IV, où le roi porte les titres de Théos Epiphane Nicéphore: or, le classement des monnaies d'Antioche montre qu'il est très probable qu'Antiochos IV a pris le titre de Nicéphore en 169/8, au retour de sa première campagne d'Egypte²². Les tétradrachmes de notre émission, qui ont une bandelette de forme «élégante», n'auraient donc pas été émis avant 169/8.

2° Les deux extrémités du diadème tombent verticalement derrière la tête du jeune roi qui orne le droit de nos tétradrachmes. A Ptolémaïs, cette disposition des extrémités du diadème est adoptée sur les monnaies d'Antiochos IV un peu après l'apparition des titres Théos Epiphane Nicéphore, probablement vers 168/7. Auparavant, sous Séleucos IV et au début du règne d'Antiochos IV, les extrémités du diadème flottaient derrière la tête et sur le cou (*fig. 16-18*). Nous disposons donc, pour dater les tétradrachmes de notre émission, d'une nouvelle indication chronologique: ils ne devraient pas être antérieurs à 168/7.

3° Nos tétradrachmes portent au droit et au revers le monogramme Α. Un rapprochement s'impose avec ce qui se passe pour le monogramme Α sur les autres tétradrachmes de Ptolémaïs. Après avoir figuré au revers entre Apollon et la légende sur l'émission de Séleucos IV et sur les premiers tétradrachmes d'Antiochos IV (*fig. 16-18*, cf. aussi *Studies*, n° 4), Α est transféré au droit (*fig. 19-20*), quand la disposition de la légende fait que la place qu'il occupait au revers est désormais prise par Θεοῦ. Ce transfert a lieu vers 168/7 et a pour conséquence la nouvelle présentation

¹⁸ Voir ci-dessus, n. 13. Le fait que ΑΓ et ΓΑ apparaissent sur des monnaies d'Antiochos IV contemporaines pourrait indiquer qu'il s'agit de deux personnages différents.

¹⁹ G. Le Rider, *Festschrift für Leo Mildenberg* (1984), p. 166-9.

²⁰ *Studies*, n° 3, et p. 53.

²¹ *Ibid.*, p. 46 et 50.

²² *Ibid.*, p. 36-37.

des extrémités du diadème que nous avons signalée. Puis, un peu plus tard, en 167/6 ou 166/5, le monogramme Δ , tout en se maintenant au droit, apparaît de nouveau au revers et il conserve cette double position sur les derniers tétradrachmes d'Antiochos IV (fig. 21-22) et sur les tétradrachmes de poids attique d'Antiochos V (fig. 23). Nos monnaies, sur lesquelles Δ figure de la même façon au droit et au revers, doivent, nous semble-t-il, être mises en parallèle avec ces émissions.

4° La forme des lettres bêta et sigma dans la légende de nos tétradrachmes est intéressante. On constatera que sur les coins de revers R 1 (n°s 1-5) et R 5 (n° 11) le bêta est écrit sans barre centrale, ce qui lui donne sur R 1 la forme d'un O très allongé, sur R 5 la forme d'un D: or, ce dessin particulier du bêta apparaît sur un tétradrachme d'Antiochos IV frappé peu avant la fin du règne (fig. 21)²³; il semblerait que R 1, R 5 et le coin de revers de ce tétradrachme aient été gravés au cours d'un bref laps de temps par la même main. Quant au sigma de nos monnaies, il est en général comme écrasé et s'étire en longueur, notamment sur R 1 et R 7: cette forme se rencontre fréquemment à Ptolémaïs dans la deuxième partie du règne d'Antiochos IV et sur les tétradrachmes de poids attique d'Antiochos V.

Les remarques que nous venons de présenter nous amènent donc à rapprocher nos tétradrachmes des monnaies émises à Ptolémaïs par Antiochos IV dans les dernières années de son règne et des tétradrachmes de poids attique d'Antiochos V. La forme particulière de la lettre bêta que nous avons signalée sur deux coins de revers permet un rapprochement très précis avec l'un des derniers tétradrachmes d'Antiochos IV.

Une objection, cependant, sera faite à cette datation. Sur nos tétradrachmes, le type de revers est Apollon assis sur l'omphalos; la légende est limitée au titre royal et au nom du roi: Βασιλέως Ἀντιόχου; la bordure est un grènetis. Or, sur les tétradrachmes d'Antiochos IV et d'Antiochos V auxquels nous avons comparé notre émission, le type de revers est Zeus Nicéphore, la légende est plus développée (Βασιλέως Ἀντιόχου Θεοῦ Ἐπιφανοῦς Νικηφόρου pour Antiochos IV, Βασιλέως Ἀντιόχου Εὐπάτορος pour Antiochos V), le monogramme dominant est Δ et non Δ , et il n'y a aucune bordure au revers.

Pour expliquer ces divergences, nous devons anticiper sur notre conclusion: nos tétradrachmes constituent une émission exceptionnelle, placée sous la haute responsabilité d'un nouveau «monétaire» et pour laquelle on a repris le type d'Apollon au revers avec le grènetis et utilisé la simple légende Βασιλέως Ἀντιόχου. Mais le caractère exceptionnel de l'émission n'a pas empêché l'atelier de suivre ses habitudes du moment (bandelette du droit, disposition du diadème, place des monogrammes, forme des lettres), qui nous donnent des indications irrécusables sur la date de nos monnaies.

Identification du jeune roi Antiochos

Si donc notre émission est à rapprocher des tétradrachmes frappés à Ptolémaïs par Antiochos IV dans la dernière partie de son règne et par Antiochos V, quel est le jeune souverain dont le portrait est placé au droit?

²³ Cette forme de bêta n'apparaît pas sur les exemplaires illustrés dans Studies, mais elle est claire sur le n° 781 de CSE, que nous illustrons fig. 21. Cette pièce est issue du coin de droit Studies A 10, que Mørkholm situe vers la fin du règne d'Antiochos IV.

Nos monnaies n'entrent certainement pas dans le groupe des émissions frappées à Antioche (fig. 15), à Tarse et à Suse par l'enfant-roi Antiochos²⁴. Le *corpus* de ses émissions antiochées établi par Otto Mørkholm prouve qu'elles se situent dans les semaines ou dans les mois qui ont suivi la mort de Séleucos IV le 3 septembre 175²⁵. Ses monnaies de Tarse et de Suse²⁶ ont toutes chances d'être contemporaines de ses monnaies d'Antioche. Or, les tétradrachmes que nous cherchons à interpréter ont été émis quelque dix ans plus tard.

L'enfant-roi Antiochos n'existant plus à cette époque²⁷, une seule interprétation paraît possible: le jeune roi Antiochos de nos tétradrachmes est le second fils d'Antiochos IV, à qui revint dans l'automne de 164 la succession de son père, mort de maladie en Perside²⁸: c'est l'Antiochos V de notre liste des rois séleucides. Il a, selon Appien, neuf ans à la mort de son père²⁹. Il disparaît en 162/1 à l'arrivée de Démétrios I. Son titre est Eupator et la légende Βασιλέως Ἀντιόχου Εὐπάτορος figure normalement sur ses monnaies³⁰.

Nos tétradrachmes portent la simple inscription Βασιλέως Ἀντιόχου. Mais outre le fait qu'ils sont assez précisément datés, une comparaison stylistique semble confirmer qu'il s'agit au droit d'un portrait du second fils d'Antiochos IV. Si l'on rapproche en effet de nos tétradrachmes une émission d'Antiochos V à Tarse (fig. 14)³¹, on ne man-

²⁴ Les discussions les plus récentes sur l'identité de cet «enfant-roi» sont dues à A. Aymard, «Autour de l'avènement d'Antiochos IV», *Historia* 2 (1953), p. 49–73, et «Du nouveau sur la chronologie des Séleucides», *Revue des études anciennes* (REA) 57 (1955), p. 109–112 (= *Etudes d'histoire ancienne* [1967], p. 240–262 et 269–272); à M. Zambelli, «L'ascesa al trono di Antioco IV Epifane di Siria», *Rivista di filologia* 1960, p. 363–389; à O. Mørkholm, *MN* 11 (1964), p. 63–76 (cf. n. 2); et à Ed. Will, *Histoire politique du monde hellénistique* II (1967), p. 256–257. La tablette cunéiforme donnant une liste des rois séleucides et publiée par A.J. Sachs et D.J. Wiseman, *Iraq* 16 (1954), p. 202–211, apporte des indications importantes sur la date de la mort de Séleucos IV et sur le règne d'Antiochos IV (*ibid.*, p. 208–209).

²⁵ O. Mørkholm, *l.c.*, a relevé sur les monnaies antiochées de l'enfant-roi huit monogrammes différents; deux d'entre eux, et deux seulement, se retrouvent sur les émissions d'Antiochos IV de la même série. Cette constatation amène Mørkholm à conclure que le monnayage de l'enfant-roi a commencé avant celui d'Antiochos IV, et a peut-être été en partie parallèle à ce dernier: l'enfant-roi est donc bien le fils de Séleucos IV; il aurait été adopté par Antiochos IV; le fils d'Antiochos IV co-régent et mis à mort en 170 serait ce fils de Séleucos IV, devenu le fils adoptif d'Antiochos IV.

²⁶ Voir ci-dessus, n. 2.

²⁷ Le témoignage des émissions monétaires montre (voir n. 25) que l'enfant-roi est très vraisemblablement le fils de Séleucos IV: qu'il ait été mis à mort dès l'arrivée d'Antiochos IV à Antioche ou qu'il ait été adopté et mis à mort en 170, il n'existe plus à l'époque où ont été frappés nos tétradrachmes.

²⁸ La tablette publiée par Sachs et Wiseman permet de considérer que la mort d'Antiochos IV a été annoncée à Babylone entre le 20 novembre et le 18 décembre 164 (*Iraq* 16 [1954], p. 208 et 209; cf. A. Aymard, *REA* 57 (1955), p. 112, et Ed. Will, *o.c.* (n. 24), p. 298).

²⁹ L'âge de douze ans est donné dans Eusèbe, *Chr.* I, 253, éd. Schöne, voir aussi J. Karst, *Die Chronik des Eusebius aus dem Armenischen übersetzt* (1911), p. 119. L'indication d'Appien sur l'âge d'Antiochos V à son avènement est préférée par les commentateurs: p.ex. Wilcken, *RE* I (1894), p. 2476, s.v. Antiochos V: «Porphyrios' Angabe (Euseb. chron. I, 253), er sei damals 12 Jahre alt gewesen, ist irrig»; cf. aussi F. Jacoby, *FGrH* n° 260 F 32.

³⁰ Le titre d'Eupator fut donné à Antiochos V par Lysias à la nouvelle de la mort d'Antiochos IV, selon I Macc. VI, 17, par «les Syriens», selon Appien, *Syr.* 46.

³¹ L'exemplaire que nous illustrons est au Cabinet de Paris (acquisition de 1967: 16,20 g). Le titre d'Eupator, en partie effacé, est néanmoins lisible à l'exergue. Autre exemplaire: CSE 472.

quera pas, croyons-nous, d'être frappé par la ressemblance des deux portraits: même forme de la tête, relativement étroite avec un cou qui paraît plus long que large, même disposition des traits du visage, même emplacement du diadème qui divise en deux parties égales le haut du crâne, même arrangement de la chevelure, formée d'une juxtaposition de courtes mèches sur la nuque, à l'arrière de la tête et au-dessus du front; on notera en outre qu'au-dessus de l'oreille deux boucles parallèles sont dessinées d'une manière tout à fait semblable³². Nous n'hésitons pas à reconnaître sur les deux émissions le même personnage, avec les différences normales d'un atelier à l'autre, ces différences pouvant être accentuées par le fait que le jeune homme représenté est peut-être un peu plus âgé sur les monnaies de Tarse que sur celles de Ptolémaïs.

Circonstances de l'émission

Dans quelles conditions, à quelle date, ont pu être frappées ces dernières monnaies? Deux réponses sont possibles: ou bien elles constituent la première émission d'Antiochos V à Ptolémaïs, au lendemain même de la mort de son père; ou bien elles ont été émises du vivant d'Antiochos IV, le jeune prince ayant été nommé co-régent. Nous préférions pour plusieurs raisons cette seconde hypothèse.

1° Nos monnaies ne mentionnent pas le titre d'Eupator, qui, nous l'avons dit, fut donné à Antiochos quand arriva la nouvelle de la disparition de son père³³. Certes les ateliers séleucides ne suivent pas de règle stricte en matière de titulature³⁴. Mais l'absence de titre sur nos tétradrachmes conviendrait à une émission antérieure à l'avènement d'Antiochos V.

2° Nos monnaies n'ont pas au revers le type de Zeus introduit par Antiochos IV à Ptolémaïs vers 168 et présent sur l'émission de tétradrachmes de poids attique d'Antiochos V (fig. 23). Antiochos IV avait une préférence pour cette divinité³⁵, en faveur de laquelle il abandonna le type séleucide par excellence d'Apollon, d'abord à Antio-

³² Cet arrangement de la chevelure se retrouve plus ou moins sur les tétradrachmes attiques et phéniciens d'Antiochos V à Ptolémaïs (fig. 23-25), sur lesquels le portrait est visiblement moins fidèle. Les détails que nous avons indiqués peuvent paraître mineurs, mais l'étude du monnayage séleucide permet de constater que les graveurs, chaque fois qu'ils le peuvent, portent une grande attention à ce genre de particularités.

³³ Voir n. 30.

³⁴ Pour Antiochos IV, par exemple, les titres de Théos Epiphanes apparaissent à l'atelier d'Antioche vers 173/2, celui de Nicéphore s'y ajoute en 169/8 (Studies, p. 11 et 24): ces trois titres n'apparaissent à Ptolémaïs que vers cette dernière date (Studies, p. 47). A Séleucie du Tigre les tétradrachmes portent la simple légende Βασιλέως Ἀντιόχου tandis que les monnaies de bronze ont parfois la légende Βασιλέως Ἀντιόχου Θεοῦ Ἐπιφανοῦς (G. Le Rider, Suse, p. 137-141). A Suse, les monnaies d'argent et de bronze ont la légende Βασιλέως Ἀντιόχου (Suse, p. 62-68). A Ecbatane, les tétradrachmes portent Βασιλέως Ἀντιόχου Θεοῦ, une drachme Βασιλέως Ἀντιόχου Θεοῦ Ἐπιφανοῦς, les autres drachmes et les bronzes Βασιλέως Ἀντιόχου (Suse, p. 328-331). Cf. E. Bikerman, *Institutions des Séleucides* (1938), p. 220-223, et O. Mørkholm, *Antiochus IV of Syria* (1966), p. 113.

³⁵ Voir par exemple Suse, p. 291; Studies, p. 58-61; Ed. Will, o.c. (n. 24), p. 285-286.

che vers 173/2, puis à Ptolémaïs³⁶. Nous avons fait remarquer plus haut que le type d'Apollon assis sur l'omphalos était inattendu à Ptolémaïs sur une émission que nous proposons de placer après 168. Si cette émission doit être attribuée au jeune co-régent, la difficulté paraît moins grande. On comprendrait en effet que ce dernier n'eût pas adopté le type de Zeus, propre à Antiochos IV, mais eût choisi le type séleucide traditionnel³⁷. Il est naturel en revanche qu'après la mort de son père Antiochos V ait continué à Ptolémaïs et à Antioche³⁸ le type de Zeus, pour marquer sa filiation et sa piété, comme le fera aussi plus tard à Antioche l'autre fils supposé d'Antiochos IV, Alexandre Bala³⁹.

3° Les rapprochements que nous avons établis entre nos monnaies et les tétradrachmes d'Antiochos IV et d'Antiochos V nous ont donné l'impression qu'elles étaient plus étroitement liées aux émissions du premier que du second. Nous avons constaté des identités de monétaires, Η et ΑΓ; on peut noter aussi que les derniers tétradrachmes d'Antiochos IV (fig. 21-22) montrent, comme nos monnaies, deux signatures à l'exergue du revers; surtout nous avons indiqué que la forme particulière de la lettre bêta sur les exemplaires reproduits fig. 1-5, 11, et 21, incitait à placer ces pièces dans un même court laps de temps.

4° Enfin, bien qu'il s'agisse d'un argument subjectif, nous avons le sentiment que les traits de l'Antiochos de nos tétradrachmes sont plus jeunes que ceux du roi Antiochos V. Le tétradrachme de Tarse (fig. 14), avec lequel nous avons comparé nos monnaies et qui doit appartenir à la première émission de cet atelier sous Antiochos V, donne au roi, nous semble-t-il, un visage moins juvénile.

Nous proposons donc d'attribuer nos monnaies au second fils d'Antiochos IV et nous supposons qu'elles ont été émises pendant la co-régence qu'il aurait exercée à la fin du règne de son père.

*Les documents babyloniens, la lettre d'Antiochos IV aux Juifs
dans le deuxième livre des Maccabées et un passage des Chroniques d'Eusèbe*

La liste babylonienne des rois séleucides publiée par Sachs et Wiseman ne mentionne pas une telle co-régence. Mais plusieurs autres co-régences de l'histoire séleucide

³⁶ Studies, p. 11 et p. 48. La deuxième série d'Antiochos IV à Ptolémaïs, qui commence c. 169/8, montre sur la première émission le type d'Apollon (Studies, n° 4-5). La seconde émission, à partir de laquelle apparaît le type de Zeus (Studies, n° 6-14), a pu commencer au cours de la même année ou au début de 168/7. Antiochos IV conserve dans tous ses autres ateliers, pour ses monnaies d'argent, le type d'Apollon assis sur l'omphalos: ainsi à Tarse, à Séleucie du Tigre, à Suse, à Ecbatane etc.

³⁷ Apollon assis sur l'omphalos est le type séleucide par excellence depuis Antiochos I. Seul Séleucos II, imité par Séleucos III à Simyra (cf. H. Seyrig, RN 1971, p. 7), avait préféré le type d'Apollon debout, accoudé à son trépied. Le type d'Apollon assis sur l'omphalos apparaîtra encore après Antiochos IV. Apollon et Artémis étaient les dieux de la dynastie séleucide: cf. Suse, p. 289; E. Bikerman, o.c. (n. 34), p. 253: «Apollon est le père divin du fondateur de la dynastie».

³⁸ Antioche et Ptolémaïs, nous l'avons vu (n. 36), sont les deux seuls ateliers où Antiochos IV a placé le type de Zeus sur ses monnaies d'argent.

³⁹ E.T. Newell, The Seleucid Mint of Antioch, p. 46 et ss. A Ptolémaïs, en revanche, comme dans ses autres ateliers de la province de Coelé-Syrie et de Phénicie, Alexandre Bala frappe des tétradrachmes de poids phénicien au type de l'aigle.

n'y sont pas signalées non plus⁴⁰. Il semble d'autre part que l'on ne connaisse pour le moment aucun document babylonien qui ait été rédigé entre le 15 février 165 et le 9 mars 163⁴¹, donc précisément pendant le laps de temps au cours duquel pourrait se situer la co-régence que nous supposons.

Le deuxième livre des Maccabées (IX, 19–27) contient un texte fameux, une lettre d'Antiochos IV aux Juifs. Le roi, qui fait campagne en Perside et qui ressent les atteintes de la maladie à laquelle il succombera peu après (la lettre daterait donc de l'été 164), écrit aux Juifs pour les informer qu'il a désigné comme roi son fils Antiochos. Nous citons les paragraphes 23–25:

«... considérant que mon père Antiochos III, chaque fois qu'il porta les armes dans les pays d'en-haut, désigna son futur successeur, afin que, en cas d'un événement inattendu ou d'un bruit fâcheux, ceux qui étaient dans les provinces n'en pussent être troublés sachant à qui il avait laissé la direction des affaires, après avoir songé en outre que les souverains proches de nous et les voisins de notre royaume épient les circonstances et attendent les éventualités, j'ai désigné comme roi mon fils Antiochos, que plus d'une fois, lorsque je parcourrais les satrapies d'en-haut, j'ai confié et recommandé à la plupart d'entre vous. Je lui ai écrit d'ailleurs la lettre transcrive ci-dessous». ⁴²

Ce texte attesterait la réalité d'une co-régence à la fin du règne d'Antiochos IV. Mais peut-on y ajouter foi? Après avoir été considéré en général comme plutôt authentique, notamment par E. Bikerman⁴³, il a été soumis en 1976 à une brillante analyse critique de Chr. Habicht, qui écrit: «The letter is obviously a literary product, fabricated for the very place where it is inserted»⁴⁴. Th. Fischer, dans le même sens, suggère que la lettre a été rédigée par les Juifs hellénistes de Jérusalem à l'intention du parti hostile aux Séleucides⁴⁵. J.A. Goldstein, qui a publié récemment une traduction

⁴⁰ A. Aymard, REA 57 (1955), p. 103 (= Etudes d'histoire ancienne [1967], p. 264) indique que ni la co-régence du futur Antiochos I sous Séleucos I, ni celle de Séleucos (mis à mort ensuite) sous Antiochos I ne sont mentionnées. Manquent aussi celle du futur Antiochos II sous Antiochos I, celle du futur Séleucos IV sous Antiochos III. Sont signalées en revanche celle du prince Antiochos sous Antiochos III et celle du premier fils d'Antiochos IV.

⁴¹ Cf. A. Aymard, «Autour de l'avènement d'Antiochos IV», Historia 2 (1953), p. 62 (= Etudes, p. 251–252).

⁴² Traduction F.M. Abel, Les livres des Maccabées (1949); traduction reprise dans F.M. Abel et J. Starcky, Les livres des Maccabées (1961).

⁴³ Institutions des Séleucides (1938), p. 21, 22, 24, p. 191, n° 24: Bikerman déclare p. 191, n. 16, que «l'intitulé de la pièce est falsifié», mais il ne met pas en doute l'authenticité du contenu. Nous citons aussi l'opinion de Ed. Will, o.c. (n. 24), p. 288: «ce texte, rédigé en des termes assez conformes aux usages de la chancellerie royale, ne peut avoir été forgé par un faussaire juif, qui y eût introduit des allusions précises à la persécution et aux motifs religieux qui, d'après l'histioriographie juive, auraient déterminé le roi à renoncer à sa «scélérate»...: il peut s'agir d'une lettre écrite généralement à tous les peuples et cités de l'empire pour leur annoncer l'association au trône».

⁴⁴ Chr. Habicht, «Royal Documents in Maccabees II», Harvard Studies in Classical Philology 80 (1976), p. 3–7. Habicht (p. 6–7, n. 10 et 11) indique que seuls I. Lévy et M. Zambelli avaient proposé comme lui de considérer ce texte comme une production littéraire.

⁴⁵ Seleukiden und Makkabäer (1980), p. 74–79 (très bonne bibliographie, p. 74, n. 187). Dans son compte rendu du livre de Fischer, A. Momigliano, Classical Philology 77 (1982), p. 262–263, écrit: «F. is correct, I believe, in assuming that the present text of the letter cannot be authentic, but I am not sure that we can go beyond the general inference that the forger was Jewish».

et un commentaire détaillé du deuxième livre des Maccabées, attribuerait (non sans de nombreuses réserves) la falsification à la cour séleucide elle-même, au parti de Lysias⁴⁶. – On notera qu’au terme de sa démonstration, Chr. Habicht souligne que la lettre contient des phrases qui se rencontrent dans des lettres royales séleucides authentiques: il conclut qu’un document réel a servi de modèle, peut-être une lettre d’un roi séleucide annonçant à son armée la co-régence de son fils.

Le passage qui nous intéresse des Chroniques d’Eusèbe est loin d’être clair. Nous citons la traduction allemande de J. Karst d’après la version arménienne⁴⁷: «Und den Epiphanes Antiochos, der noch am Leben war, löst ab sein Sohn Antiochos, als er erst zwölfjährig war, der genannt ward Eupator; da ein Jahr und sechs Monate noch unter ihm lebte der Vater» (on passe ensuite au règne de Démétrios I). Doit-on comprendre qu’une co-régence d’un an et demi aurait été exercée par le futur Antiochos V? Cette explication est envisagée par Wilcken et Jacoby, pour ne citer que ces savants⁴⁸, mais ils l’écartent en observant qu’une telle durée ne convient pas⁴⁹. On remarque pourtant qu’elle correspond à celle de l’expédition d’Antiochos IV dans les satrapies supérieures (printemps 165–automne 164), période pendant laquelle le jeune Antiochos a pu être considéré comme le seul roi d’Antioche. Mais n’oubliions pas la mise en garde de Jacoby: «... dass der brutal kürzende Exzertor Verwirrung gestiftet zu haben scheint».

Ainsi une co-régence vers la fin du règne d’Antiochos IV n’est pas attestée pour le moment par les documents babyloniens. La lettre du deuxième livre des Maccabées et le passage des Chroniques d’Eusèbe n’apportent pas non plus sur ce point d’indication sûre. Nous en sommes donc réduits au témoignage de nos monnaies. Nous voudrions montrer que l’interprétation que nous sommes enclins à en donner n’est pas en contradiction avec la situation politique de la fin du règne d’Antiochos IV.

⁴⁶ II Maccabees (1983), p. 357–359. Goldstein conclut: «Thus we are led to conclude that if the letter is a forgery, it is not the forgery of a Jewish storyteller.»

⁴⁷ Voir ci-dessus, n. 29. Le texte latin (éd. Schöne, I, 253) est le suivant: «Epiphanem vero Antiochum adhuc viventem filius eius Antiochus dum duodecim annorum erat, exceptit (excipit), qui vocabatur Eupator, patre sub eo annum unum et menses sex vitam agente.»

⁴⁸ Voir ci-dessus, n. 29, les références à ces deux auteurs; les commentaires de F.X. Kugler, Von Moses bis Paulus (1922), p. 327–331, n’apportent pas de meilleures solutions.

⁴⁹ Ils considèrent en effet que la co-régence du futur Antiochos V a commencé plusieurs années auparavant, et Kugler, o.c. (n. 48), p. 328, va encore plus loin en ce sens. Une interprétation plus satisfaisante des documents cunéiformes datant du règne d’Antiochos IV a été rendue possible grâce à la tablette qu’ont publiée Sachs et Wiseman, Iraq 16 (1954), p. 202–211 (voir ci-dessus, n. 24). Cette tablette a permis de résoudre beaucoup de questions que posait A.T. Olmstead, Cuneiform Texts and Hellenistic Chronology, Classical Philology 32 (1937), p. 10–12. Elle indique clairement qu’une co-régence, instituée en octobre–novembre 175, s’est terminée entre le 31 juillet et le 28 août 170 par la mise à mort du jeune co-régent, et que l’année suivante (143 sél. = printemps 169/printemps 168 selon le calendrier babylonien) Antiochos IV règne seul (voir la discussion de Sachs et Wiseman, l.c., p. 209, qui écartent le témoignage d’une tablette astronomique de 144 sél. = 168/7).

La fin du règne d'Antiochos IV

Nous avons vu qu'au printemps de 165 Antiochos IV entreprit une expédition dans les hautes satrapies, où les Parthes, notamment, venaient de faire défection⁵⁰. Il laisse à Lysias la garde de son fils et la charge des affaires de la partie occidentale du royaume. Plus tard, peu avant sa mort, il nommera Philippe à ces fonctions, mais Lysias parviendra à garder le pouvoir.

Un partage effectif des responsabilités s'établit donc au début de 165. Le problème majeur que dut résoudre Lysias fut celui de la Judée, où Judas Maccabée remportait déjà de nombreux succès. Après les revers de ses généraux, Lysias prit lui-même la tête de l'armée, mais il fut défait à Bethsour. Peu après, en 163, Antiochos IV étant mort, il fit décider la paix par Antiochos V.

Si l'analyse que nous avons proposée de nos monnaies est juste et si elles ont été frappées vers la fin du règne d'Antiochos IV par son fils Antiochos, co-régent, on ne s'étonnera pas que l'émission ait eu lieu à Ptolémaïs. Cette cité était la grande ville séleucide de la province de Coelé-Syrie et de Phénicie; c'est là que se trouvait à cette époque le seul atelier royal de monnaies d'argent de la province⁵¹; la ville était en outre située à proximité de Jérusalem: Lysias et Antiochos eurent certainement l'occasion d'y séjourner plusieurs fois en 165 et 164.

De nouvelles trouvailles monétaires viendront peut-être enrichir et diversifier le monnayage du jeune co-régent: l'avenir nous dira s'il a frappé monnaie également dans d'autres ateliers ou s'il s'est limité⁵² à cette brève et unique émission de Ptolémaïs.

⁵⁰ Voir Suse, p. 322-323 (commentaire du texte de Tacite, *Histoires*, V, 8, 4-5: la guerre contre les Parthes, *nam ea tempestate Arsaces desciverat, empêcha Antiochos IV de mener à bien ses desseins à l'égard des Juifs*). Sur la situation des hautes satrapies au moment de l'expédition d'Antiochos IV, voir Ed. Will, o.c. (n. 24), p. 292-296: les Parthes ne sont pas les seuls à s'écartier de la tutelle séleucide.

⁵¹ E. T. Newell, WSM, p. 200-211, avait classé à Tyr, à Ascalon et à un atelier incertain du sud de la Coelé-Syrie, des émissions d'Antiochos III, qui continuent sous ses successeurs. Mais O. Mørkholm a montré de façon convaincante que ces monnayages appartenaient à Tarse et à la Cilicie, MN 11 (1964), p. 63-76; cf. ci-dessus n. 2; voir aussi les réflexions de Mørkholm, Intern. Num. Convention, Jerusalem 1963 (1967), p. 76-78. Le seul atelier qui ait émis des monnaies d'argent royales dans la province de Coelé-Syrie et de Phénicie à cette époque, depuis le règne de Séleucos IV jusqu'à celui de Démétrios I, est Ptolémaïs. La situation change à partir d'Alexandre Bala, qui fait frapper des tétradrachmes de poids phénicien non seulement à Ptolémaïs, mais aussi à Tyr, à Sidon, à Bérytos. On sait d'autre part qu'Alexandre Bala installa sa cour à Ptolémaïs, ce qui montre l'importance de cette cité dans le gouvernement séleucide. Th. Fischer, NC 1973, p. 220-221, et Actes du 9^e Congrès intern. de numism. 1979 (1982), p. 236, a suggéré d'attribuer à Antiochos, fils d'Antiochos III et co-régent de 210/209 à 192, et de classer à Tyr, une émission de tétradrachmes qui appartient à une série donnée par Newell à Antiochos III et à l'atelier de Nisibe. Cette hypothèse a été vigoureusement critiquée par O. Mørkholm dans un article posthume, «The alleged portrait of Antiochus, Son and Co-Regent of Antiochus the Great», NC 1984, p. 184-186. Th. Fischer veut bien nous informer qu'il ne considère pas le débat comme clos.

⁵² Ce pourrait être en ce cas par simple manque de temps, si la co-régence a été proclamée seulement pendant la maladie d'Antiochos IV, peu de temps avant sa mort, pour assurer une succession menacée.

Le monogramme Ἀ

Si nous examinons de nouveau nos monnaies, un fait curieux retient encore l'attention. Sur les émissions contemporaines d'Antiochos IV (*fig. 21-22*), le monogramme Ἀ est gravé au droit, derrière la tête du roi, ainsi qu'au revers, où on le voit à l'exergue⁵³ à côté d'une autre marque. Ἀ représente vraisemblablement un personnage de quelque importance⁵⁴, pour qu'il apparaisse ainsi des deux côtés de chaque monnaie. Or, sur notre émission, il est supplanté par Ἀ, qui prend sa place au droit et qui occupe au revers un endroit très visible du champ, à gauche de la légende, où il remplace l'habituelle palme⁵⁵. Ἀ se maintient à l'exergue du revers, mais fait figure de subalterne. Nous nous demandons si Ἀ n'est pas le monogramme de Lysias lui-même: les six lettres de son nom se retrouvent dans ce simple signe.

Arthur Houghton
J. Paul Getty Museum, Malibu
P.O. Box 2112
Santa Monica, CA 90406 USA

Georges Le Rider
8, rue César Franck
F-75015 Paris

⁵³ Sur CSE 784, il est placé exceptionnellement sous le trône de Zeus.

⁵⁴ Ἀ, présent sur les monnaies de Ptolémaïs de Séleucos IV à Démétrios I, a pu exercer ses fonctions de «monétaire» pendant quinze à vingt ans si l'on place l'émission de Séleucos vers la fin de son règne (qui se termine le 3 septembre 175) et celles de Démétrios peu après son avènement en 162/1.

⁵⁵ La palme, placée au revers à gauche, accompagne fidèlement Ἀ sur toutes les émissions illustrées *fig. 16-26*. Sur les deux émissions de Démétrios I (cf. *fig. 26*), le symbole et le monogramme sont même étroitement associés. L'émission du jeune roi Antiochos est la seule de cette série où la palme soit absente.



1-13: le second fils d'Antiochos IV à Ptolémaïs
14: Antiochos V à Tarse

Arthur Houghton - Georges Le Rider, Le deuxième fils d'Antiochos IV à Ptolémaïs



15: l'enfant-roi Antiochos à Antioche

16–26: Séleucos IV, Antiochos IV, Antiochos V et Démétrios I à Ptolémaïs

